

Délibération N° DEL-2022-112

Le lundi 26 septembre 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 20 septembre 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Charani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, M. Benoît LASCoux, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

Dépôts de pouvoir : M. Henri LECLERE donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, Mme Véronique VADIC donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à M. Benoît LASCoux

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Guillaume VIENNOIS est désigné secrétaire de séance.

Finances

10. Adhésion au groupement de commandes pour la passation des marchés de titres-restaurant

Rapporteur : Erwan GARGADENNEC

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la Commande publique,
VU le projet de convention constitutive de groupement de commande, en annexe,
VU la nécessité d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de titres-restaurant

En 2018, un groupement de commande a été constitué entre la Commune de Guéret et le Centre communal d'action sociale de Guéret pour la passation des marchés de fourniture de titres-restaurant.

Le groupement de commandes susvisé arrivant à son terme, il est nécessaire de renouveler la convention, pour passer à nouveau des marchés en groupement entre la Commune de Guéret et le Centre communal d'action sociale de Guéret.

La coordination du groupement sera assurée par la Commune de Guéret, laquelle aura la qualité de pouvoir adjudicateur.

A cet effet, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Commune de Guéret à ce groupement de commandes,
- d'autoriser Madame le Maire à signer le projet de convention constitutive du groupement ci-joint, ainsi que tout document nécessaire à sa bonne exécution.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



**Marie-Françoise
FOURNIER**